

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 10 juillet 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents :
Siège #1 - Maurice Vaney

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général, madame Catherine Fiset, greffière et monsieur Steve Rioux, trésorier.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Six (6) citoyens assistent à la séance.

14774

2 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 - Séances du 12 et 19 juin 2023
- 4 - Finances
 - 4.1 - Approbation des déboursés du mois de juin 2023
- 5 - Direction générale
 - 5.1 - Autorisation de signature - Entente numéro 202378 révisée avec la ministre des Transports et de la Mobilité Durable
 - 5.2 - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'évaluation de la valeur assurable des immeubles
 - 5.3 - Autorisation de signature - Lettre d'entente des employés de la piscine
- 6 - Loisirs, culture et communications
 - 6.1 - Embauche d'un préposé à l'aréna
- 7 - Incendie et sécurité publique
 - 7.1 - Nomination d'un lieutenant intérimaire - Monsieur Guillaume Pelletier
- 8 - Autres sujets
 - 8.1 - Autorisation de versement d'une aide financière à la Maison des jeunes de Trois-Pistoles
 - 8.2 - Autorisation de versement d'une aide financière au Club baseball sénior de Trois-Pistoles
 - 8.3 - Autorisation de versement d'un aide financière au Fonds BR
- 9 - Période de questions
- 10 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté, tel que déposé, en gardant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

3 - Adoption des procès-verbaux

14775

3.1 - Séances du 12 et 19 juin 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de ces séances a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles adopte les procès-verbaux des séances du 12 et 19 juin 2023, tel que présentés.

ADOPTÉE

4 - Finances

14776

4.1 - Approbation des déboursés du mois de juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour la période du 1^e au 30 juin 2023, au montant de 488 185,61 \$, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^e au 30 juin 2023 au montant de 488 185,61 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

5 - Direction générale

14777

5.1 - Autorisation de signature - Entente numéro 202378 révisée avec la ministre des Transports et de la Mobilité Durable

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente à intervenir entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Trois-Pistoles concernant la préparation de plans et devis pour le réaménagement de quatre courbes sur la route 293, secteur au sud du 2^e Rang, incluant le prolongement de la conduite d'aqueduc et d'égout municipaux tel qu'il appert de la résolution no 14695;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été révisée sans obligations additionnelles pour la Ville de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conforme aux volontés du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le directeur général, monsieur Étienne Bergeron, à signer l'entente révisée pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14778

5.2 - Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'évaluation de la valeur assurable des immeubles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles doit mettre à jour la valeur assurable des immeubles dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluateurs agréés Servitech offre de réaliser un rapport, pour fins de valeur assurable, des immeubles de la ville, et ce au montant forfaitaire de 20 000\$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise l'octroi du contrat, pour la réalisation de l'évaluation de la valeur assurable des immeubles, à Servitech au montant 20 000 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

14779

5.3 - Autorisation de signature - Lettre d'entente des employés de la piscine

CONSIDÉRANT QUE la Ville administre la Corporation de la piscine régionale des Basques depuis la dissolution de celle-ci le 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les personnes salariées de la Ville de Trois-Pistoles sont couvertes par une convention collective intervenue entre le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Trois-Pistoles (CSN) et la Ville, le 28 avril 2020, qui viendra à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre le Syndicat et le comité de négociation de la Ville concernant les dispositions applicables aux personnes salariées travaillant dans le cadre des activités aquatiques;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Trois-Pistoles se dit satisfaite de l'entente ainsi conclue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- entérine l'entente de principe intervenue entre le Syndicat et le comité de négociation de la Ville concernant les dispositions applicables aux personnes salariées travaillant dans le cadre des activités aquatiques, laquelle fera partie intégrante de la convention collective comme annexe « H »;
- mandate monsieur Etienne Bergeron, directeur général, et monsieur Philippe Guilbert, maire, pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

6 - Loisirs, culture et communications

14780

6.1 - Embauche d'un préposé à l'aréna

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un préposé temporaire à l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire hebdomadaire de ce préposé est de 24 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise l'embauche de monsieur Jean-François Rioux à titre de préposé à la piscine 24 heures;
- établit que la période de probation de monsieur Rioux est de six (6) mois à compter de son premier jour de travail.

ADOPTÉE

7 - Incendie et sécurité publique

14781

7.1 - Nomination d'un lieutenant intérimaire - Monsieur Guillaume Pelletier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Pelletier est actuellement pompier éligible au Service des incendies et de la sécurité civile, tel qu'il appert de la résolution no 14 531;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pelletier a complété tous les examens et exigences requises pour occuper le poste de lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Ville de Trois-Pistoles :

- accepte la nomination de monsieur Guillaume Pelletier à titre de lieutenant intérimaire à temps partiel pour le service des incendies et de la sécurité civile;
- établit que la période de probation sur ce poste soit de douze (12) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 10 juillet 2024.

ADOPTÉE

8 - Autres sujets

14782

8.1 - Autorisation de versement d'une aide financière à la Maison des jeunes de Trois-Pistoles

Il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le versement, à l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles inc. », d'une subvention de 7 000 \$ à titre d'aide au paiement du loyer.

ADOPTÉE

14783

8.2 - Autorisation de versement d'une aide financière au Club baseball sénior de Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT QUE le Club baseball sénior de Trois-Pistoles désire procéder à la réalisation et à l'installation d'une affiche, à l'entrée du stade Paul-Émile-Dubé, d'un mémorial sur l'histoire du baseball à Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisation « Club de baseball sénior de Trois-Pistoles » pour la réalisation du mémorial.

ADOPTÉE

14784

8.3 - Autorisation de versement d'un aide financière au Fonds BR

CONSIDÉRANT QUE la prochaine édition de la Classique automnale Les Buts Remplis aura lieu en octobre;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet d'amasser des sous au profit du développement des jeunes de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds BR a versé 13 500 \$ dans la communauté en 2022, soit 10 000 \$ à différents jeunes et 3 500 \$ au Baseball mineur de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Cote, et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles autorise le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$ au Fonds BR.

ADOPTÉE

9 - Période de questions

- Nuisance sonore la nuit par un 4-roues
- Pavage de la rue Notre-Dame Ouest
- Vitesse élevée des véhicules dans les rues
- Mise à l'eau à la marina
- Rue du Parc végétation
- Incendie 5 rue du Parc
- Comité embellissement

14785

10 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Belzile, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 20 h 04.

Philippe Guilbert, maire

Catherine Fiset, greffière